

Fiche de données de sécurité

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 29-nov.-2021

Version 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Osmocote Pro 19-9-10+2MgO+TE; 3-4M
Code produit	8733-225HA
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Utilisation par les consommateurs (SU21)

Justification de l'utilisation déconseillée	Utilisation déconseillée dans l'Évaluation de sécurité chimique conformément au point 7.2.3 de l'annexe I de REACH
---	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV
Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190

Pour plus d'informations, contacter : INFO-MSDS@EVERRIS.com
Numéro d'appel hors urgences +31 (0) 418655700

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Int: +44 1235 239 670 (24/7). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Europe	112
Autriche	+43 1 406 43 43
Belgique	070 245 245
Danemark	+45 8212 1212
Finlande	0800 147 111
France	+ 33 (0)1 45 42 59
Irlande	01 809 2566
Pays-Bas	+31 88 75 585 61
Norvège	+45 735 80500
Pologne	+48 42 2538 400
Portugal	+351 800 250 250
Espagne	+34 91 562 04 20
Suède	112
Suisse	Tox Info Suisse Tel. 145 (24h)
Royaume-Uni	111

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)
------------------------------	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Provoque une légère irritation cutanée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH	Facteur M	Facteur M (long terme)
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃ (6484-52-2)	229-347-8	25 - 40%	Eye Irrit. 2 (H319) Ox. Sol. 3 (H272)	Eye Irrit. 2 :: C>=80%	01-2119490981-27	-	-
Phosphate diammonique; Diammoniumfosfaatti (7783-28-0)	231-987-8	1 - 5%	-	-	01-2119490974-22	-	-
Sulfate de Fer + H ₂ O; FeSO ₄ +1H ₂ O (7720-78-7)	231-753-5	1 - 5%	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H302)	-	01-2119513203-57	-	-
Sulfate de calcium+2H ₂ O; CaSO ₄ +2H ₂ O (10101-41-4)	231-900-3	0.1 - 1%	-	-	01-2119444918-26	-	-
Fe-EDTA (15708-41-5)	239-802-2	0.1 - 1%	-	-	01-2119496228-27	-	-
Oxyde de magnésium; MgO (1309-48-4)	215-171-9	0.1 - 1%	-	-	Exempt	-	-
Sulfate de cuivre; CuSO ₄ (7758-98-7)	231-847-6	0.1 - 1%	Skin irrit. 2 (H319) Eye irrit. 2 (H315) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	01-2119520566-40	10	10
Wax (112945-52-5)	601-216-3	0.1 - 1%	-	-	01-2119488076-30	-	-
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O (7785-87-7)	232-089-9	0.1 - 1%	STOT RE 2 (H373) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	01-2119456624-35	-	-
Sodium tetraborate pentahydrate (12179-04-3)	601-808-1	0.1 - 1%	Eye Dam. 2 (H319) Carc.1B (H360)	-	Indisponible	-	-
Calcium fluoride; CaF ₂ (7789-75-5)	232-188-7	< 0.1%	-	-	Exempt	-	-
Sulfate de zinc+1H ₂ O; ZnSO ₄ +1H ₂ O (7446-19-7)	231-793-3	< 0.1%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	01-2119474684-27	1	1
Molybdate de sodium; Na ₂ MoO ₄ +2H ₂ O (7631-95-0)	231-551-7	< 0.1%	-	-	01-2119489495-21	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	2217	5000	88.8
Phosphate diammonique; Diammoniumfosfaatti	2000	5000	Aucune donnée disponible
Sulfate de Fer + H ₂ O; FeSO ₄ +1H ₂ O	319	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Fe-EDTA	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Oxyde de magnésium; MgO	3870 3990	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	300	1000	Aucune donnée disponible
Wax	3160	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	782	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sodium tetraborate pentahydrate	2403	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Calcium fluoride; CaF ₂	4250	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Molybdate de sodium; Na ₂ MoO ₄ +2H ₂ O	4000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
Sodium tetraborate pentahydrate	12179-04-3	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Les émissions de poussières sont peu probables si le produit est utilisé comme prévu. Si une inhalation prolongée de la poussière s'est produite, exposer la victime à l'air frais.

Contact oculaire

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. En cas d'incendie, le produit se mettra à fumer même en l'absence d'oxygène extérieur. Dans ce genre de conditions, le produit entame une décomposition auto-entretenu. La meilleure façon de procéder pour éteindre ce type d'incendie est de refroidir le front de décomposition avec de l'eau. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits dangereux résultant de la combustion Oxydes de carbone. Oxydes de phosphore. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux. Éviter toute génération de poussières. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts.

Matériaux d'emballage Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé, dans un endroit sûr.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Engrais.

Scénario d'exposition Mélange. Non demandé.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

LGK (Allemagne) 13

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Sulfate de Fer + H ₂ O; FeSO ₄ +1H ₂ O	-	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1.0 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Sulfate de calcium+2H ₂ O; CaSO ₄ +2H ₂ O	-	-	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 4 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³
Fe-EDTA	-	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1.0 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³

Oxyde de magnésium; MgO	-	STEL 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10.0 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	STEL 4 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	-	TWA: 1.0 mg/m ³	-
Wax	-	TWA: 4 mg/m ³	-	-	-
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	-	TWA: 0.2 mg/m ³ STEL 1.6 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³
Sodium tetraborate pentahydrate	-	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 5.0 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
Calcium fluoride; CaF ₂	TWA: 2.5 mg/m ³	-	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³
Molybdate de sodium; Na ₂ MoO ₄ +2H ₂ O	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 5.0 mg/m ³ TWA: 10.0 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	-	TWA: 10.0 mg/m ³	-	-	-
Sulfate de Fer + H ₂ O; FeSO ₄ +1H ₂ O	-	-	TWA: 1 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³
Fe-EDTA	-	-	TWA: 1 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³
Oxyde de magnésium; MgO	-	TWA: 5 mg/m ³ Ceiling: 10 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³	-	-
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	-	-	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³
Sodium tetraborate pentahydrate	-	-	TWA: 1 mg/m ³	-	-
Calcium fluoride; CaF ₂	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ Ceiling: 5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³
Molybdate de sodium; Na ₂ MoO ₄ +2H ₂ O	-	TWA: 5 mg/m ³ Ceiling: 25 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Sulfate de Fer + H ₂ O; FeSO ₄ +1H ₂ O	-	-	-	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	-
Sulfate de calcium+2H ₂ O; CaSO ₄ +2H ₂ O	-	-	TWA: 1.5 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³	-	-
Fe-EDTA	-	-	-	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	-
Oxyde de magnésium; MgO	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 1.25 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ Peak: 2.4 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	-	TWA: 0.01 mg/m ³ Peak: 0.02 mg/m ³	-	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³
Wax	-	-	TWA: 4 mg/m ³	-	-
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	-	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.02 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.02 mg/m ³ Peak: 1.6 mg/m ³ Peak: 0.16 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³
Sodium tetraborate pentahydrate	TWA: 1 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m ³ Peak: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-
Calcium fluoride; CaF ₂	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ *	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ *
Sulfate de zinc+1H ₂ O; ZnSO ₄ +1H ₂ O	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ Peak: 0.4 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³	-	-
Molybdate de sodium; Na ₂ MoO ₄ +2H ₂ O	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	-	-	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Pays-Bas
Phosphate diammonique; Diammoniumfosfaatti	-	TWA: 6 mg/m ³	-	-	-
Oxyde de magnésium;	-	-	TWA: 4 mg/m ³	-	-

MgO					
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³	-	TWA: 0.1 mg/m ³
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	-	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³
Calcium fluoride; CaF ₂	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 2.5 mg/m ³ STEL: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	-
Molybdate de sodium; Na ₂ MoO ₄ +2H ₂ O	-	-	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Norvège	Pologne	Portugal	Roumanie	Slovaquie
Sulfate de Fer + H ₂ O; FeSO ₄ +1H ₂ O	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³	-	-
Sulfate de calcium+2H ₂ O; CaSO ₄ +2H ₂ O	-	-	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 1.5 mg/m ³
Fe-EDTA	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³	-	-
Oxyde de magnésium; MgO	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	TWA: 0.2 mg/m ³	-	-	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.2 ppm
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.1 ppm	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³
Sodium tetraborate pentahydrate	-	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	-	-
Calcium fluoride; CaF ₂	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 1.5 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 2.5 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³
Molybdate de sodium; Na ₂ MoO ₄ +2H ₂ O	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Sulfate de Fer + H ₂ O; FeSO ₄ +1H ₂ O	-	TWA: 1 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
Sulfate de calcium+2H ₂ O; CaSO ₄ +2H ₂ O	-	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 3 mg/m ³	-
Fe-EDTA	-	TWA: 1 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
Oxyde de magnésium; MgO	-	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 3 mg/m ³	STEL: 12 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	TWA: 0.1 mg/m ³	NGV: 0.01 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³	-
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.4 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	NGV: 0.2 mg/m ³ NGV: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³
Sodium tetraborate pentahydrate	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	-	-	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³
Calcium fluoride; CaF ₂	TWA: 2.5 mg/m ³ *	TWA: 2.5 mg/m ³	NGV: 2 mg/m ³	-	TWA: 2.5 mg/m ³
Molybdate de sodium; Na ₂ MoO ₄ +2H ₂ O	-	TWA: 0.5 mg/m ³	NGV: 5 mg/m ³ NGV: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	-	20 µg/L (blood - whole blood not provided) (-)	-	-	-
Calcium fluoride; CaF ₂	-	4 mg/g Creatinine (urine - before following shift) 7 mg/g Creatinine	-	8 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - at the end of the work shift	-

		(urine - immediately after exposure or end of the shift)		4.0 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - before the start of the work shift in the middle of the week	
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Allemagne MAK
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	-	-	-	15 µg/L - BAR (end of exposure or end of shift) blood 15 µg/L - BAR (for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) blood	-
Calcium fluoride; CaF ₂	-	-	3 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - beginning of shift 10 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - end of shift	7.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride before beginning of next shift)	7.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride before beginning of next shift)
Molybdate de sodium; Na ₂ MoO ₄ +2H ₂ O	-	-	-	150 µg/L - BAR (not determined) urine	-
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Roumanie
Calcium fluoride; CaF ₂	7 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 4 mg/g Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift) 42 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 24 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift)	2 mg/L (urine - Fluoride prior to shift) 3 mg/L (urine - Fluoride end of shift)	-	-	5 mg/g Creatinine - urine (Fluorine) - end of shift
Nom chimique	Slovaquie	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Calcium fluoride; CaF ₂	-	7.0 mg/g Creatinine - urine (Fluoride) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine () - before the next working day	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle Porter des vêtements de travail normaux et légers.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect:	granules
Couleur:	marron, vert, jaune, gris, orange
Odeur:	Engrais.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point/intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair :	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'autoignition :	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Masse volumique :	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune donnée disponible	
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Dangers d'explosion: Ne présente pas de danger d'explosion

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Méthodes particulières d'intervention:

Sensibilité aux impacts mécaniques Insensible.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Insensible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une légère irritation cutanée.

Ingestion Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 35,714.30 mg/kg

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	= 2217 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg	> 88.8 mg/L (Rat) 4 h
Phosphate diammonique; Diammoniumfosfaatti	> 2000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Sulfate de Fer + H ₂ O; FeSO ₄ +1H ₂ O	= 500 mg/kg (Rat)	-	-
Fe-EDTA	= 5 g/kg (Rat)	-	-
Oxyde de magnésium; MgO	= 3870 mg/kg (Rat) = 3990 mg/kg (Rat)	-	-
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	= 300 mg/kg (Rat)	= 1000 mg/kg (Rabbit)	-
Wax	= 3160 mg/kg (Rat)	-	-
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	= 2125 mg/kg (Rat)	-	> 4.98 mg/L (Rat) 4h
Sodium tetraborate pentahydrate	= 2403 mg/kg (Rat)	-	-
Calcium fluoride; CaF ₂	= 4250 mg/kg (Rat)	-	-
Molybdate de sodium; Na ₂ MoO ₄ +2H ₂ O	= 4233 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2080 mg/m ³ (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée À titre préventif, le produit doit être traité comme un sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
Sodium tetraborate pentahydrate 12179-04-3	Repr. 1B

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 6 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Phosphate diammonique; Diammoniumfosfaatti	-	LC50: 24.8 - 29.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =26.5mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =3.3mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =33mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
Sulfate de Fer + H ₂ O; FeSO ₄ +1H ₂ O	-	LC50: =0.56mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: =925mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	EC50: 6.15 - 9.26mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =152mg/L (48h, Daphnia magna)
Fe-EDTA	-	LC50: >100mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	LC50: =0.1mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	0.024: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	-3.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

aucune donnée disponible.

Mobilité

aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas Des informations supplémentaires pertinentes sont nécessaires à l'évaluation PBT
Phosphate diammonique; Diammoniumfosfaatti	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sulfate de Fer + H ₂ O; FeSO ₄ +1H ₂ O	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Fe-EDTA	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Calcium fluoride; CaF ₂	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sulfate de zinc+1H ₂ O; ZnSO ₄ +1H ₂ O	La substance n'est pas PBT/vPvB
Molybdate de sodium; Na ₂ MoO ₄ +2H ₂ O	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets. Si le matériau n'est pas contaminé, le collecter et le réutiliser de la manière recommandée pour le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG

14.1

No ONU: 2071

14.2

Nom d'expédition: ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM

14.3

Classe(s) de danger pour le transport 9

14.4

Groupe d'emballage: III

14.5

Polluant marin Non réglementé

Nom chimique

Sulfate de cuivre; CuSO₄

IMDG - Marine Pollutants

IMDG regulated marine pollutant (Listed in the index, listed under Copper sulphate, anhydrous, hydrates and solution)

14.6

No EMS: F-H / S-Q

Dispositions spéciales 186, 193

14.7

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune donnée disponible

ADR

14.1

No ONU: Non réglementé

14.2

Nom d'expédition: Non réglementé

14.3

Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé

14.4

Groupe d'emballage: Non réglementé

14.5

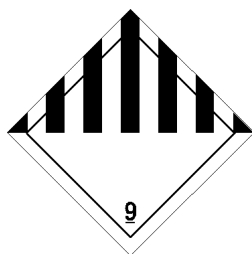
Dangers pour l'environnement Non réglementé

14.6

Dispositions spéciales Aucun(e)

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	2071
14.2 Nom d'expédition:	ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non réglementé
14.6 Dispositions spéciales	A89, A90



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Danemark

Sikkerhedsgruppe DK

B

France

ICPE

Installation classée : article 1331 (Type I)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Calcium fluoride; CaF ₂	RG 32	-

Allemagne

LGK (Allemagne)

13

GefStoffV (DE):

B II

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

non dangereux pour l'eau (nwg)

Nom chimique	German WGK Section
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	1
Phosphate diammonique; Diammoniumfosfaatti	1
Sulfate de Fer + H ₂ O; FeSO ₄ +1H ₂ O	1
Sulfate de calcium+2H ₂ O; CaSO ₄ +2H ₂ O	1
Fe-EDTA	2
Oxyde de magnésium; MgO	1
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	2
Wax	3
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	2
Sodium tetraborate pentahydrate	Reg. no. 37, hazard class 1 - slightly hazardous to water
Calcium fluoride; CaF ₂	1
Sulfate de zinc+1H ₂ O; ZnSO ₄ +1H ₂ O	3
Molybdate de sodium; Na ₂ MoO ₄ +2H ₂ O	1

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Sulfate de manganèse; $MnSO_4 \cdot 1H_2O$	-	-	Fertility Category 2 Development Category 2
Sodium tetraborate pentahydrate	-	-	Fertility Category 1B Development Category 1B
Molybdate de sodium; $Na_2MoO_4 \cdot 2H_2O$	-	-	Fertility Category 2

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Utilisation interdite par des utilisateurs professionnels de moins de 18 ans, voir la directive de la Commission danoise sur la sécurité professionnelle relative au travail dangereux des jeunes.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3	58.	-
Sodium tetraborate pentahydrate	30.	-

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Nom chimique	RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3	Present (16% by weight of N in relation to AN or higher)

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent

Polluants organiques persistants

Sans objet

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3	350	2500

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques

Nom chimique	Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques
Phosphate diammonique; Diammoniumfosfaatti	Agent phytosanitaire
Sulfate de Fer + H ₂ O; $FeSO_4 \cdot 1H_2O$	Agent phytosanitaire

UE - Biocides

Inventaires internationaux

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

Méthode de classification	Méthode utilisée
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul

Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Classification SGH, Japon
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

Date de révision 29-nov.-2021

Limitations relatives à l'utilisation Réservé aux utilisateurs professionnels

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.

Fin de la Fiche de données de sécurité